



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Natasha Pagé de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Rivière-Beaudette a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2023, le règlement 2023-14 par lequel est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024,

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
15 JANVIER	19H00	8 JUILLET	19H00
12 FÉVRIER	19H00	12 AOÛT	19H00
11 MARS	19H00	9 SEPTEMBRE	19H00
8 AVRIL	19H00	15 OCTOBRE	19H00
13 MAI	19H00	12 NOVEMBRE	19H00
10 JUIN	19H00	9 DÉCEMBRE	19H00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Rivière-Beaudette, ce 7^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille-vingt-trois.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Natasha Pagé, directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 7^{ième} jour du mois de décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat ce 7^{ième} jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt-trois.

Natasha Pagé
Directrice générale, greffière et trésorière